

## - Régime unifié AGIRC-ARRCO: une circulaire détaille la réglementation applicable aux entreprises

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les deux régimes de retraites complémentaires ARRCO (couvrant cadre et non-cadres) et AGIRC (couvrant les seuls cadres et « assimilés ») ont été remplacés par un seul régime de retraite complémentaire, unifié. Dans ce nouveau régime AGIRC-ARRCO, il n'y a plus de distinction entre cadres et non cadres pour la retraite complémentaire.*

*Les paramètres de fonctionnement de ce nouveau régime unifié ont été définis dans un accord national interprofessionnel (ANI) du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire.*

*L'AGIRC-ARRCO vient de diffuser une circulaire de 72 pages, qui détaille la réglementation applicable aux entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.*

*Elle se présente sous forme de 8 fiches portant sur les domaines suivants :*

- champ d'application des bénéficiaires et champ d'application professionnel et territorial ;*
- adhésion des entreprises et des employeurs ;*
- assiette des cotisations ;*
- taux et répartition des cotisations (principes et dérogations admises) ;*
- règles de conversion des conditions d'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;*
- transformations d'entreprises ;*
- recouvrement des cotisations (déclaration et versement, application des majorations de retard) ;*
- modalités de réduction des engagements des entreprises : contribution de maintien de droits et indemnité de démission.*

*S'agissant plus spécifiquement de la fiche relative à l'assiette des cotisations, celle-ci précise les éléments suivants : éléments de rémunération pris en compte ou non, salaires réels ou fictifs, détermination des tranches de cotisations et proratisation de celles-ci, régularisation progressive, etc, le tout étant illustré par des exemples chiffrés.*

*Source : Circ. AGIRC-ARRCO DRJ 2019-1 du 9 janvier 2019 ; [https://www.agirc-arrco.fr/fileadmin/agircarrco/documents/circulaires/agirc\\_arrco/2019/2019\\_-1-DRJ\\_Reglementation\\_applicable\\_aux\\_entreprises.pdf](https://www.agirc-arrco.fr/fileadmin/agircarrco/documents/circulaires/agirc_arrco/2019/2019_-1-DRJ_Reglementation_applicable_aux_entreprises.pdf) - RF Paye*